



COMITÉ DU LABEL

Paris, le 25 septembre 2008 – N° 292/D131

AVIS DE CONFORMITÉ

Enquête mensuelle sur l'activité des grandes surfaces alimentaires (Emagsa)

Service producteur : Insee – Direction des statistiques d'entreprises

Opportunité : avis favorable émis le 28 mai 2008 par la formation Commerce, services
Réunion du Comité du label du 24 septembre 2008 (formation Entreprises)

L'objectif de l'enquête est d'obtenir rapidement (environ un mois après la date d'observation) des indices mensuels de l'activité globale du secteur, ainsi que la décomposition du chiffre d'affaires par forme de vente et par grandes familles de produits qui permet d'analyser plus précisément les mouvements conjoncturels (alimentaire, non alimentaire et carburants).

L'enquête porte :

- sur la répartition des ventes entre produits alimentaires, produits non alimentaires et carburants,
- pour les entreprises gérant à la fois des hypermarchés et des supermarchés, sur la répartition des ventes selon chacune de ces formes de commerce,
- sur la surface de vente.

Cette enquête existe depuis 1997 ; elle répond à une forte demande d'analyse conjoncturelle, au niveau du secteur d'activité comme au niveau macro-économique : les hyper et supermarchés représentent plus de 40 % du chiffre d'affaires du commerce de détail.

L'unité de collecte est l'entreprise. L'échantillon est d'environ 300 entreprises parmi les 5 000 entreprises gérant des hypermarchés, des supermarchés ou des magasins multi-commerces.

Le questionnaire est envoyé tous les mois par voie postale, avec un envoi au plus tard le 10 du mois suivant pour un retour demandé avant le 23.

Les organisations professionnelles ont été consultées pour définir les modalités de réalisation de l'enquête. Une information sur le lancement et les modalités de l'enquête avait été diffusée aux grandes entreprises et aux grandes enseignes lors du lancement de l'enquête en 1997. Le questionnaire et les modalités d'enquête n'ont pas évolué depuis cette date.

Les résultats sont utilisés par l'Insee pour l'établissement de l'indice précoce de chiffre d'affaires du commerce de détail et sont diffusés sur support papier et sur le site Internet de l'Insee. Les indices directement issus de l'enquête seront publiés à partir de courant 2009, à l'occasion de la refonte des publications conjoncturelles du secteur tertiaire.

Le Comité du label demande au service de lui adresser un complément d'information sur la couverture de l'enquête dans les Dom. Par ailleurs, il encourage fortement le service à faire évoluer le mode de collecte de cette enquête vers une gestion par Internet et à proposer ce mode de collecte au plus tard dans cinq ans lors du prochain examen. Il lui recommande également de réaliser des

.../...

publications directement issues de l'enquête, indépendamment de la contribution de l'enquête à l'élaboration des indices d'activité du commerce de détail.

Le Comité du label attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique à l'enquête mensuelle sur l'activité des grandes surfaces alimentaires (Emagsa) et propose de lui conférer le caractère obligatoire.

Ce label est valide pour les années 2009 à 2013
--

Le Président du Comité du label

signé

Jacques Garagnon